



Harcellement d'huissier te contentieux

Par **bouchoun52**, le **01/08/2010** à **17:34**

Bonjour,

Je suis actuellement harcelé par tantôt des appels téléphonique tantôt par courrier par divers services contentieux et huissier concernant une dette qui remonte à une dizaine d'année. A cette époque je résidé en haute marne et mon exépouse à du contracter des achats dont j'ignore la nature, et depuis j'ai divorcé, je me suis remarié et j'habite en région parisienne. Je ne sais comment ils ont retrouver mon adresse et mes coordonnés et je suis sous les menaces d'une saisie, d'autant qu'en consultant internet j'ai remarquer qu'une société de recouvrement qui ne cesse de m'adresser des courriers est répertorié dans la rubrique ARNAQUE NEUILLY CONTENTIEUX dont beaucoup de gens se pleignent de leurs harcellements. Quant à moi j'ai appris que même si mon exépouse aurai faits des achats et que soit disant on a pas régler la totalité de la facture au bout de 10 ans la dette devient caduque. Merci aus personne qui peuvent me répodre à mon problème. salutations.

Par **Marion2**, le **01/08/2010** à **19:22**

Bonjour,

Demandez par courrier recommandé AR à ce service contentieux copie du titre exécutoire.

Lisez dans "Droit à la consommation" (sur la gauche de la page dans catégories) les différents posts.

Par **bouchoun52**, le **01/08/2010** à **20:19**

bonjour marion2

je vous remercie de votre réponse, j'ai adressé un courrier dernièrement à l'huissier en demandant une copie de la facture du créancier mais une simple lettre, j'attends la réponse. je vous remercie des termes administratifs à employer

Par **Marion2**, le **01/08/2010** à **20:52**

C'est bien le titre exécutoire qu'il faut demander en recommandé AR, et non copie de la facture.

Bonne chance